



*Approuvé en CFVU
Le 28 septembre 2017
conformément à la
Charte des examens*

Année universitaire 2017-2018

ORGANISATION ET MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

DFASM 1

Montpellier et Nîmes

Vu l'avis du Conseil Pédagogique du 6 juin 2017
Approuvées par le Conseil de gestion de l'UFR le 28 juin 2017
et par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du

I. Organisation du 2^{ème} Cycle des études médicales :

A. Dispositions générales

L'année de DFASM 1 s'inscrit dans le diplôme de formation approfondie en sciences médicales instauré par l'arrêté du 8 avril 2013. Il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 European Credits Transfer System (ECTS) correspondant au niveau master.

DFASM1 : 40 ECTS
DFASM2 : 40 ECTS
DFASM3 : 40 ECTS

Les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire. Seuls les étudiants titulaires du diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM) peuvent s'inscrire au diplôme de formation approfondie en sciences médicales.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable.



II. Organisation des enseignements :

Les études de première année de DFASM sont organisées en deux semestres, répartis sur une année. Chaque semestre correspondant à un volume de 20 ECTS, soit 40 ECTS pour l'année.

Les enseignements sont assurés sous forme d'unités d'enseignement (UE) obligatoires capitalisant au maximum 34 ECTS et de deux UE libres capitalisant au maximum 6 ECTS. Les UE ne se compensent pas entre elles au sein d'un semestre ou d'une année.

Supports pédagogiques et prérequis à l'enseignement théorique du second cycle :

Le socle de travail est constitué par les référentiels des collèges nationaux de spécialité médicale qui sont les supports du programme officiel du second cycle et des ECN. Pour chaque UE, des supports pédagogiques supplémentaires peuvent être fournis aux étudiants sur l'ENT de l'Université de Montpellier, ou en enseignement présentiel : textes didactiques, recommandations nationales pour la pratique clinique, diapositives, speechies (communication orale enregistrée), lien internet pour accès à des ressources en ligne, etc.

• **Les stages hospitaliers :**

Les étudiants de second cycle ont le statut d'étudiants hospitaliers. Les stages dans un service hospitalier, ou chez un médecin généraliste, ont lieu 12 mois par an. Les stages valident une UE par semestre (stage hospitalier en lien avec l'enseignement théorique dispensé au sein d'un module intégré), soit 2 UE par an. Il existe deux stages consécutifs dans chacun des deux modules intégrés de DFASM 1. De plus, il existe un stage d'été obligatoire réalisé « hors MI ». Ce stage peut être réalisé à l'étranger l'été de DFASM 1 à la demande de l'étudiant, dans la limite de 80 étudiants sur le site de Montpellier. Les 80 premiers étudiants classés aux épreuves des sessions initiales du MIA et MIC (DFGSM 3) sont prioritaires pour choisir ce stage à l'étranger. En ce qui concerne les congés annuels, l'étudiant hospitalier a droit à un congé annuel de trente jours, qu'il peut prendre en dehors des périodes d'enseignement théorique, avec l'accord de son chef de service. La durée du stage d'été est déterminée de la fin du stage de juin au début du stage de septembre sur l'ensemble de la période à mi-temps ou sur la moitié de la période à temps plein si le chef de service donne son accord. Tout jour de congé posé en stage à temps plein compte pour deux jours de congé à temps partiel. De plus, l'été de DFASM1, les étudiants peuvent, sur leur demande, après accord de l'unité de formation et de recherche et du directeur du CHRU, bénéficier d'un congé supplémentaire de trente jours, non rémunéré. Ce congé est raccourci à 6 jours si l'étudiant choisit un stage de recherche dans le cadre du Master 1 recherche le même été.

Gardes :

Les étudiants commencent à réaliser des gardes à l'UFR Montpellier-Nîmes à partir du DFASM1. Vingt-cinq gardes sont à réaliser durant le 2^{ème} cycle. Une garde ne peut être accomplie qu'en dehors du service normal. Les gardes sont actuellement inscrites sur un carnet de garde, à conserver pendant tout le deuxième cycle impérativement en attendant une transition possible vers un archivage numérique.

Cas exceptionnel : Le chef de service ou le tuteur de l'étudiant peuvent valider une garde si l'étudiant participe volontairement à une activité en dehors du service normal dans l'intérêt de sa formation, même si la garde n'est pas rémunérée (exemple : participation à une intervention chirurgicale exceptionnelle qui se pratiquerait de manière non prévisible la nuit ou le week-end). Dans ce cas exceptionnel basé sur le volontariat de l'étudiant, celui-ci est déchargé de ses obligations hospitalières et universitaires le lendemain.





- **Les modules intégrés (MI) :**

Certaines UE sont organisées en module intégré à raison d'un MI par semestre en DFASM 1, soit 2 MI au total. Un MI constitue un regroupement de disciplines autour d'une thématique commune. L'enseignement théorique est planifié en lien avec l'enseignement pratique (stage hospitalier). L'enseignement théorique se compose d'Enseignements Dirigés (ED), de séances de Questions/Réponses (QR) et de séances de Best-of (BO). Les ED sont dispensés en groupe restreint d'étudiants permettant d'optimiser l'interaction avec l'enseignant. Ils sont centrés sur des dossiers cliniques de type épreuves classantes nationales (ECN). Les QR et BO sont planifiés de manière à ce qu'ils soient positionnés peu avant les examens. Les séances de QR permettent de clarifier les difficultés rapportées par les étudiants. Lors des BO sont abordés les points observés par les enseignants comme présentant une difficulté ou nécessitant un éclairage particuliers en pratique clinique, aux examens, et aux ECN.

- **Le module intégré B (MI B) :**

Composition : Oncologie - Hématologie - Appareil Digestif - Dermatologie - Addictologie

Ce module intégré s'articule, entre autres, autour de la prise en charge de la maladie cancéreuse (oncologie) qui occupe une place importante dans chacune de ces spécialités. Un atelier théâtre est organisé en partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Art Dramatique de Montpellier. L'objectif est de développer le savoir être des étudiants dans leur relation avec les patients et leurs familles.

- **Le module intégré D (MI D) :**

Composition : Neurologie - Neurochirurgie - ORL - Ophtalmologie - CMF - Psychiatrie - Algologie

Ce module intégré s'articule autour de la prise en charge des pathologies dites de la « tête et cou ».

- **L'UE maladies infectieuses tropicales (MIT) :**

L'UE des Maladies Infectieuses et Tropicales (MIT), située en DFASM1, se déroule sous forme d'enseignement présentiel en petits groupes (type ED). A partir de dossiers cliniques progressifs sont envisagés les aspects diagnostiques et thérapeutiques d'une fièvre aiguë de l'adulte, d'atteintes infectieuses d'organes (infections broncho-pulmonaires communautaires de l'adulte, endocardites, méningo-encéphalites, diarrhées infectieuses...) et d'infections spécifiques (tuberculose, VIH et ses complications, paludisme...). Deux heures sont consacrées aux bases de prescription et surveillance des anti-infectieux.

- **L'UE lecture critique d'article (LCA) de niveau 2 :**

L'enseignement de LCA de niveau 2 se déroule au cours de l'année (2 semestres) de façon concomitante aux modules intégrés car chaque ED de LCA a pour objet une thématique d'une discipline du MI suivi. Cependant l'enseignement de LCA est validé de façon indépendante du MI. La validation est annuelle et non semestrielle. Cet enseignement est essentiellement constitué d'ED : 3 par semestre, chacun correspondant à une discipline médicale différente. Quelques heures de cours magistraux en début d'année sur des notions non abordées lors du cursus précédent complètent cet enseignement. Les ED sont des dossiers progressifs de type ECN-i basés sur des articles en anglais (voir paragraphe Langue étrangère). Des autoévaluations





d'anglais sont proposées aux étudiants avant chaque ED ; elles sont réalisées en collaboration avec l'équipe pédagogique d'anglais et sont une aide à la compréhension de l'article.

- **L'enseignement d'une langue étrangère : anglais.**

La littérature anglophone constitue la principale base de réflexion scientifique en médecine. Pour la pratique clinique, elle permet d'actualiser ses connaissances en temps réel. L'article de l'épreuve de LCA aux ECN sera en anglais dans un avenir proche.

- **Les UE Libres :**

L'étudiant doit s'inscrire aux premier et second semestres dans une UE libre. La liste des UE libres disponibles est publiée dans le mois qui suit la rentrée. L'UE « sport » ne peut être choisie qu'au premier semestre à Montpellier et une seule inscription est autorisée durant le 2^{ème} cycle.

Les étudiants peuvent s'inscrire à une UE libre supplémentaire en tant qu'auditeur libre (sauf l'UE Master) dans la limite des capacités d'accueil, mais ne peuvent capitaliser d'ECTS avec cette UE additionnelle. Chaque UE libre est indépendante.

Les modalités de contrôle de connaissance de chaque UE libre seront publiées au plus tard un mois après la rentrée universitaire.

- **AFGSU niveau 2 :**

Cette formation permet l'acquisition de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.

La délivrance de cette attestation est subordonnée à la validation de chacun des modules qui composent la formation. Cette formation a pour objet l'acquisition de connaissances permettant l'identification d'une situation d'urgence à caractère médical et à sa prise en charge seul ou en équipe, dans l'attente de l'arrivée d'une équipe médicale de réanimation.

Les étudiants sont convoqués par petits groupes au Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU) de leur CHU de rattachement, soit de Montpellier, soit de Nîmes pour suivre un enseignement théorique et pratique en atelier de simulation.

- **C2I niveau 2 :**

Les compétences du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur des métiers de la santé sont à valider obligatoirement au cours du 2^{ème} cycle des études médicales. Les cours sont en autoformation en ligne. Il est recommandé de valider ce certificat le plus tôt possible en second cycle, soit l'année de DFASM 1.

III. Evaluation des unités d'enseignement (UE) – validation des UE obligatoires

L'organisation des examens est placée sous la responsabilité du président du jury. La composition du jury est indiquée en annexe. Cette organisation respecte la charte des examens de l'Université de Montpellier.

Les sujets sont basés sur le programme officiel de l'ECN correspondant à la ou les spécialités enseignées dans l'UE ainsi que l'enseignement dispensé à l'UFR qui en couvre une grande partie sous des aspects spécifiques (pratique en stage, cas cliniques en ED, séances de révision et synthèse sous forme de QR et BO, supports pédagogiques de format variable...). Les étudiants doivent fournir un travail personnel exhaustif sur les items du programme officiel, à partir des référentiels des collèges de spécialités.





Le sujet d'une UE peut comporter des éléments appartenant à des items des ECN au programme d'UE traitées préalablement dans le cursus.

Les étudiants ont droit à deux sessions d'examens terminaux sauf en cas de contrôle continu exclusif. Une session initiale située à la fin de chaque semestre d'enseignement et une deuxième session de rattrapage au cours de laquelle chaque étudiant composera pour les UE non validées.

La validation de l'UE est prononcée par le jury après délibération lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 11/20 pour l'UE de MIB et de MID, et 10/20 pour les autres UE.

Pour chaque UE, les aptitudes et les connaissances sont appréciées selon les modalités présentées dans le tableau suivant, il peut s'agir soit d'un contrôle terminal avec diverses modalités, soit d'un contrôle continu, soit d'une validation de stage. Les modalités de contrôle de connaissances retenues dans chaque UE sont modifiables au plus tard un mois après la date de la rentrée universitaire.





Sem.	ECTS	Nom de l'UE	Responsables pédagogiques	Session initiale	Session de rattrapage
S1	5	MID (ou MIB) <i>théorie</i>	Pr Ducros, Pr Thouvenot,	Un examen de 3 heures type ECNi comportant deux épreuves. La moyenne de ces deux épreuves doit être supérieure ou égale à 11/20 et la note de chaque épreuve doit être supérieure ou égale à 8/20.	Organisée selon les mêmes modalités (ou oral selon le nombre d'étudiants à rattraper sur décision des responsables pédagogiques en concertation avec le président du jury : cf *)
S1	1	MID (ou MIB) <i>ED, QR et BO</i>	Pr Ducros, Pr Thouvenot,	La présence est obligatoire à hauteur de 50% pour les ED et QR. Présence aux Best-Of obligatoire à hauteur de 100 %.	Oral de rattrapage dans l'année si l'étudiant est allé à moins de 50% des séances ou s'il n'a pas assisté à un Best-Of
S1	6	MID (ou MIB) <i>stages</i>	Pr Thouvenot, Dr Capdevielle	Note de stage : Une note supérieure ou égale à 10/20 à chacun des 2 stages, indépendante de la note théorique	Un stage d'un mois temps plein durant l'été sous réserve qu'il n'y ait qu'un seul stage à rattraper
S1	3	MIT	Pr Reynes, Pr Sotto	Epreuve de 1 h sur tablettes	Organisée selon les mêmes modalités (ou oral de rattrapage selon le nombre d'étudiants à rattraper sur décision des responsables pédagogiques)
S1	3	UE libres		selon l'UE	rattrapage selon l'UE (sauf si contrôle continu exclusif)
	18				
S2	5	MIB (ou MID) <i>théorie</i>	Pr Azria, Pr Houédé	Un examen de 3 heures type i-ECN comportant deux épreuves. La moyenne de ces deux épreuves doit être supérieure ou égale à 11/20 et la note de chaque épreuve doit être supérieure ou égale à 8/20.	Organisée selon les mêmes modalités (ou oral selon le nombre d'étudiants à rattraper sur décision des responsables pédagogiques en concertation avec le président du jury : cf *)
S2	1	MIB (ou MID) <i>ED, QR et BO</i>	Pr Azria, Pr Houédé	La présence est obligatoire à hauteur de 50% pour les ED et QR. Présence obligatoire à hauteur de 100 % aux Best-Of et atelier théâtre	Oral de rattrapage dans l'année si l'étudiant est allé à moins de 50% des séances ou s'il n'a pas assisté à un Best-Of
S2	6	MIB (ou MID) <i>stages</i>	Pr Colombo, Pr Houédé	Note de stage : Une note supérieure ou égale à 10/20 à chacun des 2 stages, indépendante de la note théorique	Un stage d'un mois temps plein durant l'été sous réserve qu'il n'y ait qu'un seul stage à rattraper
S2	1	Anglais	Mme Levin	Contrôle continu avec présence obligatoire à hauteur de 50 % des séances	Epreuve écrite de 1 heure
S2	3	UE libres		selon l'UE	rattrapage selon l'UE (sauf si contrôle continu exclusif)
S2	4	UE LCA niveau 2	Pr Dujols Dr Fabbro Peray Dr Sophie Bastide	Epreuve de 2h sur tablettes à partir d'un article en anglais + contrôle continu (E.D.) (cf : §.III.C.) Le contrôle terminal et le contrôle continu ne se compensent pas.	Epreuve de 2h sur tablettes ou oral de rattrapage selon le nombre d'étudiants à rattraper Contrôle continu : Oral de rattrapage (cf : §.III.C.)
	20				
S1/2	2	Stage de médecine générale	Pr Amouyal, Dr Lognos	Note de stage : note supérieure ou égale à 10/20	Rattrapage durant l'année sous réserve qu'il n'y ait qu'un seul stage à rattraper
S1/2	0	AFGSU2 niveau 2	Pr Sebbane, Dr Debien, Pr de La Coussaye	Validation obligatoire	Session de rattrapage organisée avant le mois de juillet uniquement en cas de motifs sérieux (problèmes de santé, familiaux, justificatifs demandés)
S1/2	0	C21 niveau 2	Dr Kevin Mouzat	Examen écrit de 30 minutes	Validé avant la fin du DFASM2



*** Session de rattrapage (si organisation d'un oral) pour une UE de MI théorie :**

L'oral se déroulera comme suit : chaque spécialité du MI pour laquelle l'étudiant n'aura pas obtenu une note supérieure ou égale à 11 sur 20 sera évaluée lors d'un entretien oral, d'une durée de 30 minutes (20 minutes de préparation à partir d'un cas clinique, suivie d'une discussion de 10 minutes). Chaque spécialité non validée en première session sera donc évaluée par un seul entretien distinct. Par ailleurs, l'épreuve de rattrapage à l'oral ne pourra excéder 4 entretiens touchant 4 spécialités différentes parmi celles constituant le MI. Les étudiants devant composer à l'oral lors de la session de rattrapage seront informés des résultats des matières pour lesquelles ils n'auront pas obtenu une note supérieure ou égale à 11 sur 20 lors de la première session et des modalités de l'examen oral.

A. Validation des Enseignements dirigés (ED), séances de Questions/Réponses (QR) et Best-Of (BO)

La présence des étudiants est obligatoire à 100% des BO, et à au moins 50% des ED et QR. Les gardes sont à planifier si possible avec un étudiant d'une promotion n'ayant pas d'enseignement le lendemain. En cas d'impossibilité (absence d'étudiants d'une autre promotion en stage dans le service), et pour des raisons de service, la réalisation d'une garde la veille d'un enseignement ne compte pas comme une absence, sous réserve d'une justification auprès de l'antenne universitaire attachée au service hospitalier. Les absences pour congés annuels ne sont pas recevables. Les congés annuels sont à poser en dehors des périodes d'enseignement théorique. Les absences pour motifs graves (maladie, accident, évènements familiaux graves) sont prises en compte sur présentation de pièces justificatives. Le responsable pédagogique du deuxième cycle est habilité à juger la recevabilité d'une absence en cas de contestation par l'étudiant.

Session de rattrapage

Un oral de rattrapage sera organisé par le responsable des MI, à la fin de l'année, avant la validation de son année, si l'étudiant n'a pas été présent à 50 % des ED et QR et/ou 100 % des Best-of.

B. Validation des stages :

1. Stage des modules intégrés

La présence des étudiants est un prérequis à la validation du stage. Un absentéisme non justifié est une cause de non validation de stage. Le savoir-être est particulièrement valorisé en tant qu'acquis pédagogique fondamental, que ce soit vis-à-vis des patients et leur famille, mais aussi par rapport à l'équipe médicale et paramédicale. L'évaluation finale du stage intervient à l'issue d'un entretien entre l'étudiant et le référent de stage, en accord avec le responsable pédagogique. La validation de l'UE est prononcée par le jury après délibération lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

Cas particulier du stage d'été :

L'invalidation du stage d'été constitue une dette de stage pour le second cycle. Cette dette de stage peut engendrer un redoublement éventuel en année supérieure. Pour valider le second cycle, l'étudiant hospitalier doit avoir effectué l'ensemble des stages obligatoires. Il ne peut y avoir de dette de stage après validation du second cycle.

Stage de rattrapage

Un stage d'un mois à temps plein est organisé l'été de DFASM1 sous réserve que la planification de ce stage de rattrapage soit compatible avec le stage d'été obligatoire. Ce stage de rattrapage se déroule





dans le service dans lequel le stage a été invalidé, sauf cas particulier sur avis du responsable pédagogique du second cycle

2. Stage de médecine générale

Un stage obligatoire d'un mois à temps-plein dans un cabinet de médecine générale est organisé durant l'année.

Stage de rattrapage

Un stage d'un mois à temps plein chez un médecin généraliste est organisé l'été du DFASM1, en plus du stage d'été obligatoire, sous réserve que la planification de ce stage de rattrapage soit compatible avec le stage d'été obligatoire.

C. Validation de l'UE de LCA de niveau 2

Examen de 2 heures : dossier progressif type ECN-i sur tablettes. Validation si l'étudiant a obtenu la note minimale de 10/20. La session de rattrapage a lieu selon le même format sur tablettes, ou selon le nombre d'étudiants à rattraper, par un examen oral.

Contrôle continu : validation d'au moins deux ED sur l'année.

Tous les documents nécessaires à chaque ED (article, dossier progressif) seront déposés sur la plateforme SIDES sous format de conférence. L'ED sera validé si l'étudiant a réalisé le dossier progressif sur SIDES sans note minimale (évaluation formative).

La correction du dossier SIDES aura lieu en présentiel avec l'enseignant. La présence à la correction n'est pas obligatoire pour valider l'ED.

En cas de non validation, le rattrapage de contrôle continu (ED) se fera par un examen oral.

Examen tablettes et contrôle continu sont validés de façon indépendante.

D. Validation des UE libres

L'étudiant doit valider une UE libre aux premier et second semestres. Chaque UE libre vaut 3 ECTS. Les modalités de contrôle de connaissance de chaque UE libre seront publiées au plus tard un mois après la rentrée universitaire.

E. Validation des UE de Master 1 (M1)

L'étudiant peut s'inscrire à une UE de M1 d'un parcours recherche (Biologie Santé (BS), Soins Humanités, Société (SHS), Statistiques et sciences de la Santé (SSS), Sciences et numérique pour la santé (SNS)). Cette UE capitalise 6 ECTS pour la validation des UE libres de DFASM1.

Lors de l'examen terminal, l'obtention d'une note comprise entre 8/20 inclus et 10/20 permet l'obtention des 6 ECTS dans le parcours médecine uniquement, l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 permet l'obtention de 6 ECTS dans le parcours médecine et de 5 ECTS dans le parcours recherche. Si l'étudiant obtient une note inférieure à 8/20, il est ajourné dans le parcours médecine et recherche.





IV. Validation de l'année universitaire – Admission en DFASM2

A. Dispositions générales

Chaque UE validée par le jury est capitalisée définitivement et ne peut être repassée ni en seconde session ni lors d'une autre année universitaire. Les différentes UE composant un semestre ne se compensent pas entre elles. Le semestre est acquis par l'obtention de la moyenne générale à chacune des UE le composant (excepté pour les UE de MIB et de MID pour lesquelles la note exigible est de 11/20).

Conformément à la décision du conseil d'administration de l'université, le jury peut attribuer souverainement des points de jury. Ces points de jury ne figureront pas en tant que tels sur le relevé de notes. Pour l'attribution de points de jury, le jury peut prendre en considération tout ou partie du dossier universitaire de l'étudiant, incluant les évaluations de stage, le comportement général de l'étudiant avec les services administratifs, etc.

Il n'est pas attribué de mention.

Après la communication des résultats, les étudiants qui souhaitent consulter leurs épreuves sur tablette électronique devront s'adresser à la scolarité pour obtenir le nom des responsables SiDE-S de la discipline, si la demande concerne un dossier progressif (DP) au sein d'un MI, ou le nom des responsables du MI ou de l'UE, si la demande concerne l'examen en entier, ou une épreuve de Questions Isolées (QI) pluridisciplinaires.

Pour ce qui concerne les épreuves sur papier, le nom des correcteurs sera transmis aux étudiants afin qu'ils puissent prendre un rendez-vous avec eux.

1. Admission en DFASM2

Les étudiants sont déclarés admis dans l'année supérieure de DFASM 2, lorsqu'ils ont validé en totalité au terme des deux sessions d'examen, l'enseignement dans son ensemble, soit 40 ECTS.

Toutefois l'étudiant peut être admis dans l'année supérieure de DFASM2, avec certaines unités d'enseignement de DFASM1 à rattraper.

Admission en DFASM2, avec des unités d'enseignement de DFASM1 à rattraper

Les dettes suivantes sont tolérées :

- Une seule UE MIB théorie ou MID théorie ;
- Une seule UE stage (MIB ou MID ou stage MG) ;
Cette dette entraîne l'obligation de faire un stage de deux mois à temps partiel ou un mois à temps plein durant l'été précédent l'entrée en DFASM2, en plus du stage d'été obligatoire, et à condition qu'un seul stage soit à rattraper.
- Une seule UE libre, en revanche la dette de l'UE de Master n'est pas admise ;
- Une seule UE obligatoire : MIT ou anglais ;
- L'UE de LCA niveau 2 ;
- Le C2i niveau 2.

Aucune dette aux ED et BO d'un MI n'est tolérée pour le passage en année supérieure. Si l'étudiant a validé les ED et les BO du MI, il conserve cette validation et repasse le MI théorie en dette au cours de l'année de DFASM2. Si l'étudiant n'a pas validé les ED et les BO du MI, il repasse le module en dette dans son intégralité (MI théorie, ED, BO, stage) en redoublant le DFASM1.





L'AFGSU de niveau 2 doit être validée pour passer en DFASM2, excepté pour les étudiants Erasmus « sortant » qui devront dans tous les cas valider l'AFGSU avant le début des stages aux urgences.

Le jury est habilité à résoudre toute situation qui n'aurait pas été envisagée dans les modalités d'examen, ou à étudier toute situation singulière.

2. Etudiants redoublants le DFASM1

Les étudiants redoublants accomplissent à nouveau douze mois de stage incluant les dettes de stage éventuelles et les congés réglementaires. Les dettes des modules intégrés et d'UE devront être validées dans l'année. S'il existe une dette de MI, les stages sont à choisir au sein de ce MI.

V. Statuts particuliers

1. Echanges ERASMUS

Les étudiants participant à un échange ERASMUS peuvent avoir un programme d'études différent de celui de notre UFR.

Ils doivent valider l'intégralité des examens de l'année universitaire de la faculté d'accueil. Un entretien pédagogique de départ est organisé afin de comparer les deux cursus. Un nouvel entretien a lieu au retour, à l'issue duquel peut être organisée une vérification des acquis permettant de valider les UE correspondantes, ou de planifier un calendrier de rattrapage propre à chaque cursus.

2. Etudiants en difficulté ou à statut particulier

Tout étudiant blessé, malade, handicapé, doit faire connaître sa situation auprès du responsable pédagogique, de la scolarité et du Service Commun de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SCMPPS). Ceux-ci, au vu du dossier, pourront décider d'aménagements spécifiques de la scolarité de l'étudiant afin de permettre la validation de son cursus. De même, les étudiants à statut particulier (sportif de haut niveau) mais aussi femmes enceintes, ou en congé de maternité, peuvent bénéficier d'aménagements de leur formation, selon les modalités prévues par la charte des étudiants à statut particulier de l'Université de Montpellier.

Tout étudiant salarié justifiant d'une activité professionnelle de plus de dix sept heures trente par semaine et d'un contrat de six mois minimum à compter de la rentrée universitaire, doit faire connaître sa situation au responsable pédagogique et à la scolarité afin d'étudier un éventuel aménagement de sa scolarité.

3. Etudiants entrant en DFASM 1 par une procédure de transfert, ou dans le cadre d'accords avec les UFR médecine d'Antilles Guyane ou de La Réunion.

Des modalités de contrôle des connaissances s'appliquent pour ces étudiants. Elles font l'objet d'un texte spécifique.

4. Aucune demande de modification individuelle de l'organisation des études, des stages et des examens ne sera accordée sur la motivation de la planification de toute activité personnelle réalisée « à l'avance » par l'étudiant (exemple de l'achat à l'avance d'un billet d'avion).

